



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/La-situation>

# La situation.

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 1999 - N° 989 - juin 1999 -

Date de mise en ligne : samedi 3 décembre 2005

Date de parution : juin 1999

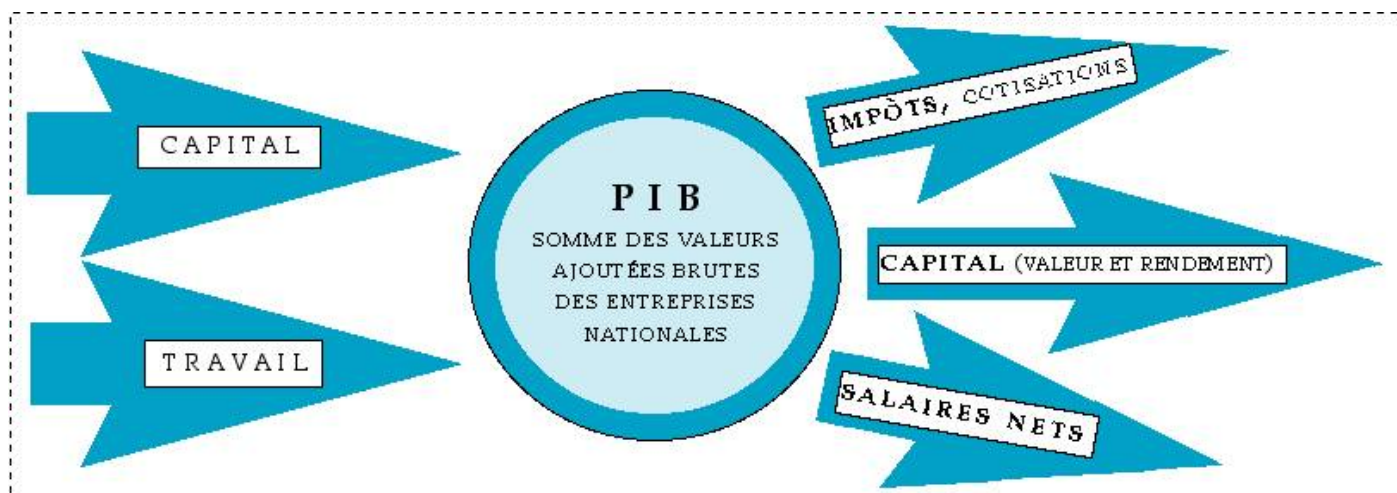
---

**Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés**

---

**Les membres d'ATTAC d'Yvelines-Nord nous ont présenté les données du problème à l'aide de deux schémas qu'ils nous ont autorisés à utiliser. Les voici, avec l'essentiel de leurs réflexions :**

Quel que soit le système des retraites, répartition, capitalisation ou mélange des deux, les richesses réelles que les retraités consommeront demain avec leurs pensions devront bien être prélevées sur la production disponible à ce moment-là. Ce sont toujours les actifs qui produisent les revenus qui font vivre les inactifs, comme l'exprime René Passet : « La question des retraites se pose toujours en termes de partage du PIB1 entre actifs et inactifs à un moment donné. » Voici comment est constitué ce PIB et comment il est réparti :



Les richesses sont produites à l'aide du capital physique (les machines, les brevets, etc...) et du travail des actifs.

Ces richesses permettent de financer les impôts et autres cotisations, les salaires nets et les revenus du capital.

La somme de ces trois éléments est directement fonction des richesses produites, mais c'est la politique qui décide de la répartition entre ces trois directions.

Dans le système de retraite par capitalisation, les pensions des retraités sont définies par la valeur et le rendement du capital (revenus produits par le capital placé, et dividendes versés, etc.), et le montant des pensions dépend en dernier ressort du PIB, c'est-à-dire des richesses produites au moment où les cotisants prennent leur retraite.

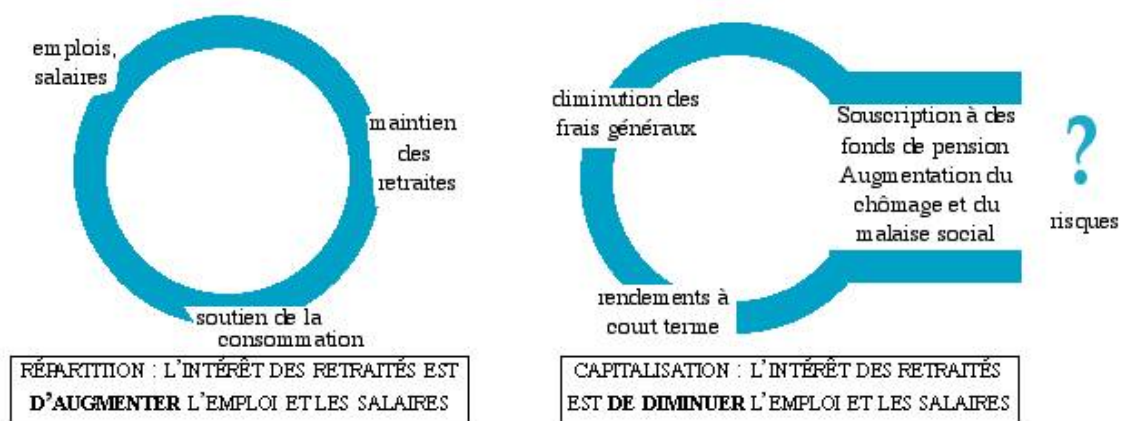
La retraite par capitalisation fait donc peser une charge sur les générations futures au même titre que la retraite par répartition : il est faux de dire que celle-ci serait allégée par le changement de la répartition vers la capitalisation.

Le second schéma, ci-dessous, montre le choix de société que signifient ces deux systèmes.

À gauche, dans un système par répartition, la valeur des pensions dépend du nombre de salariés et du montant des salaires, l'intérêt des retraités est donc que le nombre de salariés et les salaires augmentent. Solidarité.

## La situation.

À droite, dans un système de capitalisation les retraités sont des actionnaires, leur intérêt est donc que les revenus du capital augmentent. Ils vont donc faire pression avec les autres actionnaires pour que les entreprises baissent les salaires et les emplois : le grand capital prend en otage ses salariés !



Comme l'a bien compris quelqu'un dans la salle :

« dans le système actuel, avec la répartition, j'entretiens mon grand-père, et dans le système par capitalisation, mon grand-père pousse mon entreprise à me foutre dehors. »

Le groupe de travail a conclu sur ce point :

« Bien plus qu'un choix sur le mode de fonctionnement des retraites, le choix entre régime par répartition et régime par capitalisation est un choix de société, car la répartition s'inscrit dans une logique d'augmentation de l'emploi et des salaires et la capitalisation s'inscrit dans une logique de diminution des frais généraux des entreprises.

Ce choix de société est un choix politique d'autant plus important qu'en 2020 les retraités représenteront 27 % de la population. »